

M. McKinnon: Le ministre ne m'a pas dit quand il prévoyait passer le contrat. Serait-il disposé, ce mois-ci ou le mois prochain, à comparaître devant le comité des affaires extérieures et de la défense nationale avec ses collaborateurs et dire aux membres de ce comité de quelle façon le nouvel appareil de combat doit être financé et si le gouvernement compte réellement réduire son budget de 150 millions, ce qui, de l'avis général, est la véritable raison pour laquelle le contrat pour le nouvel appareil a été différé.

M. Danson: Je n'ai pas dit que je passerai le contrat en premier lieu, car ce n'est pas moi qui le ferai. Comme le député le sait, c'est le ministre des Approvisionnements et Services qui s'occupe de ces contrats. En deuxième lieu, je n'ai nullement l'intention de signer un contrat tant qu'il n'aura pas été négocié et j'ai expliqué quand et comment il serait négocié.

En ce qui concerne les fonds, ils sont assujettis à nos restrictions financières. Nous nous proposons de respecter l'engagement que nous avons pris de limiter à 12 p. 100 la croissance de notre capital d'exploitation. Nos économies budgétaires durant l'année civile 1979-1980 n'auront aucun effet sur ce projet contrairement à ce que le député laisse continuellement entendre.

Quant à comparaître devant le comité intéressé, celui-ci dirige ses propres travaux. J'ai toujours acquiescé quand le comité me demandait de comparaître et je le ferai volontiers, de même que mes collaborateurs.

* * *

LA CONSOMMATION

L'ADHÉSION DES FABRICANTS D'AUTOMOBILES AU CODE VOLONTAIRE CONTRE LA CORROSION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et a trait au code volontaire contre la corrosion. Le ministre avait-il eu des entretiens avec les fabricants d'automobiles? Ont-ils accepté de respecter le code et, dans l'affirmative, a-t-on discuté d'un calendrier ou d'un délai?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, nous avons présenté ce code en janvier de cette année. Il prévoit une garantie d'un an contre la rouille superficielle, une garantie de trois ans contre la perforation et une garantie de six ans contre les dommages au châssis. Nous avons accordé une audience aux compagnies automobiles. Jusqu'ici, 13 compagnies ont accepté le code, 10 ont émis des garanties particulières similaires à celles que prévoit le code, et deux n'ont pas pris position, mais aucune n'a refusé jusqu'ici.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Le ministre peut-il dire à la Chambre comment il se propose de s'assurer que le code est respecté même si certaines compagnies l'ont déjà accepté? Le gouvernement entend-il présenter un projet de loi à cet égard?

Questions orales

M. Allmand: Nous avons appliqué un programme préliminaire de contrôle l'été dernier à Montréal et à Toronto par l'intermédiaire de l'Association canadienne des automobilistes, et nous avons présenté aux compagnies et aux associations de consommateurs des propositions en vue d'appliquer un programme de contrôle plus vaste l'été prochain après l'hiver qui vient. Nous attendons encore une réponse de certaines compagnies.

Quant à légiférer, nous préférons ne pas le faire. Si nous réussissons à obtenir l'adhésion volontaire à notre code, nous n'aurons pas besoin de légiférer.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Je me demande si le ministre est disposée à communiquer aujourd'hui. Peut-être pourrait-elle nous dire s'il est vrai, selon ce que nous entendons d'un peu partout que les fonctionnaires de son ministère invitent des Canadiens éminents à faire partie d'une commission royale d'enquête sur les communications.

● (1432)

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis confirmer cela. Aucun fonctionnaire de mon ministère ne parcourt le pays dans le but de former une commission royale.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Si ces démarches n'ont pas pour but de recueillir des informations au sujet de la création d'une commission royale d'enquête sur les communications maintenant que la fin de la présente législature approche et qu'elles ne sont pas liées non plus à la recherche de postes dans une autre législature, le ministre pourrait-elle dire à la Chambre, relativement au dépôt du bill C-16, si elle a l'intention de mettre ce bill à l'étude avant la conférence fédérale-provinciale de février? Qu'est-il advenu de l'échéancier du modèle de télévision payante et de son étude d'une politique relative à un relais-satellite?

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, le modèle de télévision payante sera présenté à la prochaine conférence des ministres provinciaux des Communications qui doit se tenir au mois de mars. On pourrait accélérer les travaux et le terminer avant cette date, s'il était nécessaire d'en parler au cours de nos discussions avec les gouvernements provinciaux à propos des relations fédérales-provinciales.

Pour ce qui est de la politique relative à un relais-satellite, je prévois pouvoir bientôt donner à la Chambre et au public une idée de la façon dont elle sera révisée.